

## L'actu du jour

### Déchets dans la mer : les pailles en plastique bientôt interdites ?

Cotons-Tiges, pailles, assiettes, verres, couverts, etc., tous ces objets en plastique seront peut-être bientôt interdits dans tous les pays d'Europe pour lutter contre la pollution des océans.

*1jour1actu* t'explique pourquoi.



(© istock.)

Chaque année, des millions de tonnes de déchets finissent dans la mer : c'est l'équivalent **d'un camion-poubelle** qui est jeté dans l'océan chaque minute.

C'est un véritable **problème** pour la planète. Car ces déchets, principalement **en plastique**, se retrouvent partout : dans les rivières, sur les plages, au fond des océans, etc. Et tuent **des millions d'animaux** qui les confondent avec de la nourriture. Si rien n'est fait, en 2050, il y aura **plus de plastique** que de poisson dans les océans\*.

Alors, pour empêcher de **polluer davantage** la mer, la Commission européenne vient de proposer **de nouvelles règles** à appliquer dans tous les pays européens d'ici 2019. Comme l'interdiction de **certains objets en plastique**, par exemple. Ainsi, les couverts, les assiettes, les pailles, les touillettes, et même les tiges pour tenir les ballons gonflables et les bâtonnets de Coton-Tige ne seront **plus vendus**.

#### Pourquoi ces objets en particulier ?

Parce que ces objets en plastique ne sont, pour la plupart, **utilisés qu'une**

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, hier, la Commission européenne a proposé de nouvelles règles pour réduire les déchets marins en Europe, et ainsi empêcher de polluer davantage l'océan.

**seule fois** avant d'être jetés. Et chaque jour, on en utilise **des milliards** à travers le monde et ils ne sont pas ou peu **recyclables**.

Ce sont aussi les objets en plastique que l'on retrouve le plus sur la plage et dans la mer. Car, **très légers**, ils s'envolent facilement et peuvent alors être dispersés dans la nature, ou même **parfois oubliés**. Or, même s'ils sont petits, ces objets mettent **des centaines d'années** à disparaître.

Mais, avec cette nouvelle règle, cela ne veut pas dire que ces objets n'existeront plus : ils seront alors fabriqués à partir **de matériaux recyclables**, comme du carton rigide, qui polluent moins et qui mettent beaucoup **moins de temps à disparaître**.

### Et les bouteilles en plastique ?

Les bouteilles en plastique font aussi partie **des 10 objets** que l'on retrouve le plus dans l'océan. Mais interdire leur fabrication est très compliqué.

Alors, la Commission européenne propose de **mettre en place des consignes** : on pourra déposer les bouteilles dans des points de collecte (au magasin, par exemple), pour **les échanger** contre quelques centimes d'euros. Et ainsi nous dissuader de **les laisser dans la nature**. Des consignes existent déjà dans certains pays, comme en Allemagne ou en Belgique.

\* Selon la Commission européenne.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)